

# Projections de ménages : une baisse à Paris et une croissance assez soutenue dans le reste de la région d'ici 2050

Insee Analyses Île-de-France • n° 202 • Mai 2025



En Île-de-France, si les tendances démographiques récentes et les évolutions des modes de cohabitation se poursuivaient **pour comprendre encadré**, le nombre de ménages pourrait atteindre 5,79 millions en 2050, soit 570 000 ménages de plus qu'en 2018. Cela correspondrait à une hausse annuelle moyenne régionale de 3,2 % [Acs et al., 2025]. Néanmoins, cette évolution varierait fortement selon les départements franciliens. En effet, à l'exception de Paris (-2,4 %), le nombre de ménages progresserait entre 2018 et 2050 à un rythme assez soutenu (4,9 % en moyenne calculée hors Paris) **figure 1**. Dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines, la hausse serait proche de celle de la région (+3,5 % contre +3,2 %). Dans les autres départements, le nombre de ménages croîtrait de façon plus prononcée. La Seine-Saint-Denis (+5,8 %), la Seine-et-Marne (+5,3 %) et le Val-d'Oise (+5,0 %) seraient les départements avec la croissance la plus élevée.

## Paris ferait figure d'exception dans la région

Contrairement aux autres départements de la région, Paris serait le seul à connaître une diminution du nombre de ménages chaque année entre 2018 et 2050 (-2,4 % en moyenne). Cette baisse serait accentuée par rapport à celle observée en moyenne entre 2008 et 2018 (-0,7 %

Si les tendances démographiques et les comportements de cohabitation se poursuivaient, le nombre de ménages baisserait à Paris de 2,4 % en moyenne chaque année et augmenterait de 4,9 % en moyenne d'ici 2050 sur l'ensemble des autres départements franciliens. Cette progression, portée surtout par la croissance de la population, varierait selon les départements. En Seine-Saint-Denis, en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise, l'évolution du nombre de ménages serait la plus forte ; elle serait la plus faible dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines. La croissance afficherait un rythme intermédiaire dans l'Essonne et le Val-de-Marne. Pour chacun des huit départements franciliens, la part des ménages composés de personnes seules progresserait au détriment de celle des couples avec ou sans enfant. Ces évolutions entraîneraient une baisse généralisée de la taille des ménages.

## ► Encadré - Des projections départementales adaptées aux changements de tendances démographiques

L'Insee réalise des projections de population tous les cinq ans. Celles-ci sont suivies par des projections dérivées comme celles de ménages. Réalisées avec l'outil méthodologique de projection d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves, Omphale 2022, les projections reposent sur les données des recensements de 2013 à 2018 et prolongent les tendances démographiques antérieures (2013-2018). Depuis 2018, certaines tendances ont changé de manière structurelle au niveau infra-régional. Par exemple, le nombre d'enfants par femme a diminué à Paris plus fortement entre 2018 et 2022 que celui projeté. De ce fait, dans le but de s'adapter aux tendances départementales les plus récentes observées sur les différentes composantes démographiques (natalité, mortalité et migrations), des scénarios alternatifs de projections sont utilisés pour certains départements.

Pour trois départements (Paris, Essonne et Seine-Saint-Denis), des scénarios alternatifs, autres que le « tendanciel central », sont privilégiés. Dans les cinq autres départements (Seine-et-Marne, Yvelines, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne et Val-d'Oise), le scénario « tendanciel central » de projections de population est maintenu. Ainsi, les départements franciliens ne suivent pas tous le scénario de projection « tendanciel central ».

À Paris, la population de référence en 2022 est inférieure de 18 000 habitants à celle du scénario de projection tendanciel central. Au regard des différentes composantes démographiques, le scénario spécifique retenu à Paris est donc le scénario « tendanciel population basse ».

Dans l'Essonne, la population de référence en 2022 est supérieure de 10 000 habitants à celle du scénario de projection tendanciel central. Au regard des différentes composantes démographiques, le scénario spécifique qui convient le mieux à ce département est le scénario « tendanciel population haute ».

En Seine-Saint-Denis, la population de référence en 2022 est supérieure de 18 000 habitants à celle du scénario de projection tendanciel central. Au regard des différentes composantes démographiques, le scénario spécifique le plus fidèle à ce qui a été observé est le scénario « tendanciel migrations hautes ».

Ces changements de tendances démographiques, à la hausse dans certains départements et à la baisse dans d'autres, se compensent globalement à l'échelle de la région. Ainsi, au niveau régional, le scénario « tendanciel central » prolonge fidèlement les tendances récentes et la somme des populations issues des huit scénarios départementaux (trois spécifiques et cinq centraux) est proche de la projection tendancielle régionale. Par la suite, les évolutions du nombre de ménages sont obtenues en associant des hypothèses d'évolution aux comportements de cohabitation à la population départementale projetée par âge et sexe.

par an), mais proche de celle constatée sur les cinq dernières années 2013 à 2018 (-2,3 %). Cela correspondrait à une baisse de 2 600 ménages en moyenne chaque année d'ici 2050, contre -2 700 ménages par an entre 2013 et 2018.

L'évolution du nombre de ménages peut se décomposer selon trois effets : l'évolution de la population dans son ensemble (**effet croissance démographique**), l'évolution de la structure démographique qui reflète le vieillissement ou le rajeunissement de la population (**effet structure démographique**) et l'évolution des modes de cohabitation pour un âge donné (**effet modes de cohabitation**). La dynamique négative à Paris serait exclusivement due à la décroissance démographique de la capitale (-4,4 %). Elle serait partiellement compensée par les effets associés à l'évolution de la structure démographique (+1,1 %) et ceux liés aux changements dans les modes de cohabitation (+0,8 %).

► figure 2.

Déjà majoritaires à Paris en 2018 (52 %), les ménages composés d'une seule personne représenteraient une part croissante de l'ensemble des ménages, qui atteindrait 55 % en 2050 ► figure 3. Pourtant, compte tenu de l'évolution de la population, le nombre de ménages d'une seule personne diminuerait entre 2018 et 2050 à un rythme moindre que celui de l'ensemble des ménages du département (-0,7 % contre -2,4 % par an en moyenne).

Paris resterait le département où la proportion de ménages d'une seule personne serait la plus élevée parmi l'ensemble des départements de France métropolitaine. La part des **couples** (avec ou sans enfant) diminuerait de deux points, passant de 35 % à 33 %, et celle des familles monoparentales resterait quasiment stable sur la période, autour de 7,5 %.

Paris se distingue également des autres départements franciliens par une diminution particulièrement forte de la taille des ménages. En 2008 comme en 2018, la capitale affichait déjà la plus faible moyenne de France métropolitaine avec respectivement 1,88 et 1,87 personne par ménage. À partir de 2018, la taille des ménages baisserait jusqu'à atteindre 1,76 personne en 2050.

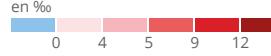
### Une hausse contenue du nombre de ménages dans les Hauts-de-Seine, les Yvelines et le Val-de-Marne

Dans les Hauts-de-Seine, la croissance du nombre de ménages entre 2018 et 2050 s'atténuerait nettement par rapport à celle entre 2008 et 2018. En effet, le nombre de ménages progresserait en moyenne de 3,5 % chaque année entre 2018 et 2050

## ► 1. Évolution annuelle moyenne du nombre de ménages entre 2008 et 2050 par département francilien

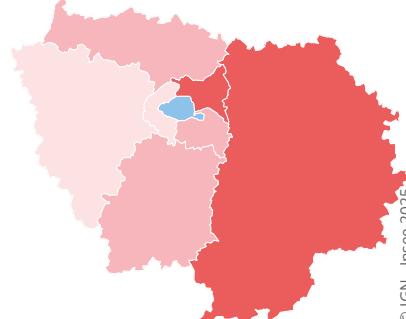
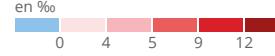
### a - Évolution entre 2008 et 2018

Évolution annuelle moyenne du nombre de ménages en %



### b - Évolution entre 2018 et 2050

Évolution annuelle moyenne du nombre de ménages en %



**Lecture :** Entre 2008 et 2018, le nombre de ménages parisiens diminuait en moyenne de 0,7 % chaque année.

**Source :** Insee, recensements de la population 2008 et 2018.

**Note :** Scénarios de projection de population spécifiques pour chaque département avec hypothèses de projection de ménages « vie à deux » au niveau bas.

**Lecture :** Entre 2018 et 2050, le nombre de ménages parisiens diminuerait en moyenne de 2,4 % chaque année.

**Source :** Insee, recensement de la population 2018, modèle Omphale 2022.

## ► 2. Contribution des différents effets à l'évolution annuelle du nombre de ménages entre 2018 et 2050 par département francilien

Département	Évolution annuelle du nombre de ménages	Évolution annuelle du nombre de ménages (en %)			
		Évolution totale	Dont effet croissance démographique	Dont effet structure démographique	
Paris	-2 600	-2,4	-4,4	1,1	0,8
Hauts-de-Seine	2 600	3,5	1,6	1,0	0,9
Seine-Saint-Denis	4 000	5,8	3,0	1,6	1,2
Val-de-Marne	2 800	4,5	2,2	1,3	1,0
Seine-et-Marne	3 200	5,2	2,6	1,7	0,9
Yvelines	2 100	3,5	1,4	1,3	0,8
Essonne	2 600	4,6	3,6	0,1	0,9
Val-d'Oise	2 600	5,0	2,7	1,4	0,9

**Note :** Du fait de l'usage d'arrondis, la somme des contributions des effets peut différer de l'évolution annuelle moyenne.

**Note :** Scénarios de projection de population spécifiques pour chaque département avec hypothèses de projection de ménages « vie à deux » au niveau bas.

**Lecture :** Entre 2018 et 2050, le nombre de ménages parisiens diminuerait en moyenne chaque année de 2,4 %. Cette baisse serait due essentiellement à la décroissance démographique (-4,4 %) compensée partiellement par l'effet structure démographique (+1,1 %) et les évolutions des modes de cohabitation (+0,8 %).

**Source :** Insee, recensement de la population 2018, modèle Omphale 2022.

(soit 2 600 ménages supplémentaires par an), contre +5,0 % entre 2008 et 2018. L'accroissement démographique contribuerait le plus à la hausse du nombre de ménages (+1,6 %) devant, à parts quasiment égales, les effets liés aux comportements de cohabitation et aux évolutions de la structure démographique (+0,9 % et +1,0 %). La structure des ménages évoluerait avec une hausse sensible des personnes vivant seules. Leur part passerait de 40 % à 43 %. Les couples (avec ou sans enfant) seraient, à parts égales avec les ménages d'une seule personne, les modes de cohabitation les plus fréquents, même si leurs parts diminueraient de deux points, passant de 45 % à 43 %. La taille moyenne des ménages baisserait de 0,12 personne sur la période, pour s'établir à 2,09 personnes en 2050 (contre 2,21 en 2018).

Dans les Yvelines, le nombre de ménages augmenterait entre 2018 et 2050 à un rythme deux fois plus faible

qu'entre 2008 et 2018 (+3,5 % par an en moyenne contre +7,1 %). Les Yvelines gagneraient ainsi 2 100 ménages chaque année. Cet accroissement en valeur absolue serait le plus faible de tous les départements franciliens hors Paris. L'effet croissance démographique jouerait le plus faiblement (+1,4 %) au regard des autres départements de petite et grande couronnes et contribuerait à parts quasiment égales avec le vieillissement de la population (+1,3 %). Comme dans tous les autres départements franciliens, la part des personnes seules augmenterait (+4 points), celle des couples diminuerait (-3 points) et celle des familles monoparentales resterait relativement stable. En conséquence, la taille moyenne des ménages diminuerait dans les Yvelines (de 2,41 à 2,26).

Dans le Val-de-Marne, avec 2 800 ménages supplémentaires chaque année entre 2018 et 2050, la croissance du nombre de ménages serait moins soutenue qu'en moyenne dans la région hors Paris. La

hausse serait moins forte qu'auparavant, passant de +7,7 % entre 2008 et 2018 à +4,5 % entre 2018 et 2050. L'effet de la croissance démographique (+2,2 %) serait plus fort que celui dû au vieillissement de la population (+1,3 %) et que celui lié aux évolutions des modes de cohabitation (+1,0 %). Dans ce département, les couples (avec ou sans enfant) resteraient d'ici 2050 le mode de cohabitation le plus fréquent, mais leur part diminuerait de 46 % à 43 % au profit de celle des personnes seules (de 37 % à 41 %). La taille moyenne des ménages baisserait ainsi légèrement : elle passerait de 2,32 personnes en 2018 à 2,16 en 2050.

## Essonne : une croissance du nombre de ménages soutenue par la dynamique démographique

Dans l'Essonne, après une croissance très dynamique entre 2008 et 2018 (+11,0 % par an), la croissance du nombre de ménages se réduirait de plus de moitié entre 2018 et 2050 (+4,6 %) et le département ne gagnerait plus que 2 600 ménages chaque année. Néanmoins, la croissance resterait supérieure à la moyenne régionale (+3,2 %), mais inférieure à celle calculée hors Paris (+4,9 %). Dans ce département, la forte augmentation de population

contribuerait pour les trois quarts à la hausse du nombre de ménages, soit 3,6 % en moyenne chaque année. L'évolution des modes de cohabitation jouerait de façon moins forte (+0,9 %). Enfin, l'évolution de la structure démographique, autrement dit le vieillissement, aurait un effet négligeable (+0,1 %).

L'évolution du nombre de ménages s'accompagnerait d'une augmentation de la part des personnes vivant seules, passant de 31 % en 2018 à 36 % en 2050. En outre, les ménages composés de couples (avec ou sans enfant) resteraient le type de ménages le plus fréquent, mais leur proportion baisserait de 53 % à 50 % en 2050. Enfin, la taille moyenne des ménages diminuerait très faiblement de 2,44 à 2,36 personnes.

### ► 3. Répartition des ménages selon le mode de cohabitation et taille des ménages en 2008, 2018 et 2050 par département francilien

Département et caractéristiques	2008	2018	2050
<b>Paris</b>			
<b>Répartition des ménages (en %)</b>			
Personne vivant seule	51,4	51,7	54,5
Couple (avec ou sans enfant)	34,6	34,8	33,1
Famille monoparentale	6,8	7,4	7,6
Ménage complexe	7,2	6,1	4,8
Taille moyenne des ménages	1,88	1,87	1,76
<b>Hauts-de-Seine</b>			
<b>Répartition des ménages (en %)</b>			
Personne vivant seule	38,9	39,6	43,3
Couple (avec ou sans enfant)	46,7	45,5	42,8
Famille monoparentale	8,8	9,8	9,8
Ménage complexe	5,6	5,1	4,1
Taille moyenne des ménages	2,22	2,21	2,09
<b>Seine-Saint-Denis</b>			
<b>Répartition des ménages (en %)</b>			
Personne vivant seule	31,1	33,1	37,5
Couple (avec ou sans enfant)	48,7	45,4	42,8
Famille monoparentale	11,4	12,5	12,7
Ménage complexe	8,8	9,0	7,0
Taille moyenne des ménages	2,56	2,54	2,34
<b>Val-de-Marne</b>			
<b>Répartition des ménages (en %)</b>			
Personne vivant seule	34,5	36,6	40,7
Couple (avec ou sans enfant)	48,6	45,7	43,0
Famille monoparentale	9,9	10,9	10,9
Ménage complexe	7,0	6,8	5,4
Taille moyenne des ménages	2,34	2,32	2,16
<b>Seine-et-Marne</b>			
<b>Répartition des ménages (en %)</b>			
Personne vivant seule	25,5	29,3	34,2
Couple (avec ou sans enfant)	59,9	54,9	51,5
Famille monoparentale	8,8	10,5	10,2
Ménage complexe	5,8	5,3	4,1
Taille moyenne des ménages	2,59	2,48	2,28
<b>Yvelines</b>			
<b>Répartition des ménages (en %)</b>			
Personne vivant seule	27,8	31,8	35,9
Couple (avec ou sans enfant)	58,9	54,7	51,7
Famille monoparentale	8,3	9,2	9,0
Ménage complexe	5,0	4,3	3,4
Taille moyenne des ménages	2,52	2,41	2,26
<b>Essonne</b>			
<b>Répartition des ménages (en %)</b>			
Personne vivant seule	27,4	31,3	35,8
Couple (avec ou sans enfant)	57,9	52,8	49,6
Famille monoparentale	9,1	10,5	10,2
Ménage complexe	5,6	5,4	4,4
Taille moyenne des ménages	2,53	2,44	2,36
<b>Val-d'Oise</b>			
<b>Répartition des ménages (en %)</b>			
Personne vivant seule	26,4	29,3	34,0
Couple (avec ou sans enfant)	56,8	52,9	49,8
Famille monoparentale	10,0	10,9	10,8
Ménage complexe	6,8	6,9	5,4
Taille moyenne des ménages	2,63	2,57	2,40

**Note :** Scénarios de projection de population spécifiques pour chaque département avec hypothèses de projection de ménages « vie à deux » au niveau bas.

**Lecture :** Entre 2018 et 2050, la part des ménages parisiens composés d'une seule personne progresserait de 51,7 % à 54,5 %.

**Source :** Insee, recensements de la population 2008 et 2018, modèle Omphale 2022.

## Une croissance dynamique du nombre de ménages dans le Val-d'Oise et en Seine-et-Marne

Dans le Val-d'Oise, la croissance du nombre de ménages serait soutenue, de l'ordre de 2 600 ménages supplémentaires chaque année, soit une croissance annuelle moyenne de 5,0 %. Ce serait le troisième rythme le plus élevé parmi les départements franciliens. Les facteurs expliquant cette hausse seraient la croissance de la population et la structure démographique, qui contribuerait respectivement pour +2,7 % et +1,4 % à l'évolution globale, alors que l'effet dû au changement de mode de cohabitation serait plus mesuré (+0,9 %). À l'horizon 2050, les couples resteraient la forme majoritaire de ménages dans ce département comme dans les autres de grande couronne. Toutefois, leur part reculerait de 53 % en 2018 à 50 % en 2050. La part des ménages composés d'une seule personne passerait quant à elle de 29 % à 34 %. La part des familles monoparentales serait stable (11 %), tandis que celle des **ménages complexes** perdrat deux points (de 7 % à 5 %). Ainsi, du fait de ces modifications structurelles, la taille moyenne des ménages diminuerait, passant de 2,57 personnes en 2018 à 2,40 en 2050.

Avec 3 200 ménages supplémentaires par an entre 2018 et 2050, la Seine-et-Marne resterait l'un des départements les plus dynamiques de la région, comme elle l'était déjà entre 2008 et 2018 (+6 500 par an en moyenne). En effet, le rythme de croissance serait de 5,2 % en moyenne chaque année entre 2018 et 2050, soit la deuxième hausse la plus élevée de la région après la Seine-Saint-Denis. Elle s'expliquerait surtout par l'augmentation globale de la population (+2,6 %), devant l'effet structure de la population (+1,7 %). L'évolution des modes de cohabitation jouerait aussi, mais dans une moindre mesure (+0,9 %). La Seine-et-Marne serait le département francilien où l'effet structure démographique

aurait le plus d'impact sur le nombre de ménages. Cet effet contribuerait fortement à l'accroissement du nombre de ménages d'ici 2050, car la population seine-et-marnaise est jeune et compte de nombreux enfants vivant notamment dans des familles nombreuses. En grandissant, ces enfants décohoberaient du foyer familial et formeraient leurs propres ménages, ce qui entraînerait une hausse du nombre de ménages. En conséquence, la structure des ménages évoluerait sensiblement : la proportion de personnes vivant seules devrait atteindre 34 % des ménages en 2050, contre 29 % en 2018. Parallèlement, la part des couples serait en recul (de 55 % à 51 %). Les familles monoparentales et les ménages complexes resteraient des modes de cohabitation moins fréquents et reculerait légèrement sur la période. Par conséquent, la taille moyenne des ménages passerait en Seine-et-Marne de 2,48 personnes en 2018 à 2,28 en 2050.

## La Seine-Saint-Denis : département francilien le plus dynamique

Entre 2018 et 2050, la Seine-Saint-Denis connaît la plus forte progression du nombre de ménages parmi les départements franciliens, avec 4 000 nouveaux ménages par an, soit une croissance annuelle moyenne de 5,8 %.

En Seine-Saint-Denis, la dynamique d'ici 2050 reposera d'une part sur les effets marqués et combinés de la croissance démographique (+3,0 %) et de la structure de la population (+1,6 %), et d'autre part sur l'effet imputable aux évolutions des modes de cohabitation (+1,2 %). Ce dernier serait le plus important comparativement aux autres départements franciliens. Cela s'expliquerait notamment par la forte proportion de ménages composés de plusieurs générations, de familles élargies ou de colocataires. Ces

ménages dits complexes sont davantage susceptibles que les autres ménages de décohabiter selon leurs conditions économiques ou résidentielles. Leur proportion diminuerait donc, passant de 9,0 % en 2018 à 7,0 % en 2050. En outre, la part des ménages composés d'une seule personne passerait de 33 % en 2018 à 38 % en 2050, tandis que celle des couples diminuerait de deux points (de 45 % à 43 %). Dans le même temps, la proportion de familles monoparentales se stabiliserait à 13 %. Par conséquent, la taille moyenne des ménages diminuerait en Seine-Saint-Denis de 2,54 à 2,34 personnes par ménage. ●

Marie Acs, Philippe Serre, Myriam Yahyaoui (Insee)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](#)

### ► Pour comprendre

Les projections de ménages sont réalisées à partir de projections de population. Celles-ci sont réalisées à partir de l'outil méthodologique de projection d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves, **Omphale 2022**. Il intègre des hypothèses de natalité, de mortalité et de migrations propres au territoire.

Afin de réaliser des projections de ménages, des hypothèses d'évolution des comportements de cohabitation, fournies par le Service des données et études statistiques (SDES), sont appliquées. Les projections de ménages consistent à répartir la population projetée en fonction des hypothèses choisies selon les sept modes de cohabitation suivants : enfant, personne seule, parent d'une famille monoparentale, couple avec ou sans enfant, adulte d'un ménage de deux adultes (hors couple, colocation par exemple), adulte d'un ménage de trois adultes ou plus, personne hors ménage. Cette répartition de la population par mode de cohabitation permet d'obtenir un nombre de ménages projetés. Les projections ne sont pas des prévisions, elles prolongent les tendances récentes et ne prennent pas en compte des facteurs exogènes comme les politiques publiques. Les hypothèses de projection de ménages retenues ici sont celles de la thématique « vie à deux » au niveau bas [Acs et al., 2025]. Elles tiennent compte des spécificités locales et conduisent à des projections de ménages différentes sur l'Île-de-France que celles réalisées dans le cadre de l'étude nationale, fondées sur des hypothèses identiques dans toutes les régions [Gamblin, 2024]. Enfin, les projections de ménages, en ce qu'elles sont fondées uniquement sur des hypothèses démographiques, ne constituent pas des projections de besoins en logement. Conduire de telles projections impliquerait un travail spécifique prenant en compte l'occupation du parc de logements (vacance, résidences secondaires ou meublés touristiques, sous-occupation...) ainsi que les problématiques de reconstruction, d'amélioration et de rénovation.

### ► Définitions

Un **ménage**, au sens du recensement de la population, est constitué par l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne.

L'**effet croissance démographique** correspond à l'évolution du nombre total d'habitants, qui entraîne mécaniquement une variation du nombre de ménages.

L'**effet structure démographique** est lié à la répartition par âge de la population et reflète le vieillissement ou le rajeunissement de la population. Puisque les comportements résidentiels varient selon l'âge (les jeunes adultes vivent souvent seuls ou en colocation, les familles vivent à plusieurs, les personnes âgées vivent souvent seules ou en couple sans enfant), à population constante, une évolution de la pyramide des âges modifie le nombre total de ménages.

L'**effet modes de cohabitation** est lié aux changements dans les comportements sociaux vis-à-vis de la vie en ménage (augmentation des séparations, montée du célibat ou des familles monoparentales, décohabitations de plus en plus tardives des enfants, recul de la cohabitation intergénérationnelle, etc.). Cela influence la taille et la composition des ménages et donc leur nombre total, à structure et taille de la population constantes.

Un **couple** correspond à deux personnes qui partagent la même résidence principale et qui déclarent toutes les deux vivre en couple ou être mariées, pacsées ou en union libre.

Un **ménage complexe** se définit par rapport aux autres types de ménages. Il s'agit d'un ménage d'au moins deux personnes qui n'est pas une famille (famille monoparentale, couple sans enfant ou couple avec au moins un enfant). Les ménages complexes, au sens statistique du terme, sont donc ceux qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées partageant habituellement le même domicile, ou toute autre combinaison de familles et de personnes isolées.

### ► Pour en savoir plus

- Acs M., Serre Ph., Yahyaoui M., « [Projections de ménages : 570 000 ménages supplémentaires en Île-de-France d'ici 2050](#) », Insee Analyses Île-de-France, n° 201, mai 2025.
- Gamblin V., « [De 2 à 6 millions de ménages supplémentaires en France entre 2018 et 2050](#) », Insee Focus n° 317, janvier 2024.
- Boutchenik B., Rateau G., « [Projections du nombre de ménages à horizon 2030 et 2050 : analyse des modes de cohabitation et de leurs évolutions](#) », Document de travail, SDES, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, décembre 2023.
- Groupe de travail « Projections démographiques », Comité régional pour l'information économique et sociale d'Île-de-France, « [Projections démographiques en Île-de-France à horizon 2070 : vieillissante, la région resterait la plus jeune de France métropolitaine](#) », Insee Flash Île-de-France n° 72, novembre 2022.

